

Délégation départementale de la Vienne  
Pôle Santé Publique Environnementale  
Service Santé Environnement

Affaire suivie par : Dorian Serre  
Tél. : 05 49 42 31 87  
Mèl. : dorian.serre@ars.sante.fr

**Le responsable du pôle santé publique et  
environnementale  
Délégation départementale de la Vienne**

**A**

**Madame Magali LAMA CHISING  
DDT 86**

Réf. : 22DS297AVS040

Poitiers, le **21 FEV. 2022**

Objet : Réponse à la consultation de l'ARS sur le projet de construction d'un parc photovoltaïque sur la commune de Vouneuil-sous-biard.

Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage d'eau potable.

L'ambrosie à feuille d'armoise, espèce végétale nuisible, est présente dans le département de la Vienne. Elle constitue un enjeu majeur pour la santé publique. Il conviendra d'y apporter une attention particulière afin d'éviter son installation lors du chantier par l'apport de terres saines. Par ailleurs, la mise en place de mesures de surveillance et de lutte telles que l'arrachage en cas de détection sera nécessaire.

L'étude d'impact indique que le projet aura un faible impact en termes de nuisances sonores.

Sous réserve de la prise en compte des éléments précédents, j'émet un avis favorable sur ce projet.

**GOURRIER ARRIVÉ**  
**22 FEV. 2022**  
**Autorisations d'Urbanisme**

Le responsable du pôle santé publique  
et environnementale

  
Philippe VANSYNGEL